



Association
Pour Adultes et
Jeunes Handicapés
des Yvelines



La MECS La Maison des Lauris
Morainvilliers



Extension de la MECS La Maison
des Lauris
Orgeval

Projet d'établissement LA MECS « La Maison des Lauris »

■ APAJH-Yvelines

11 rue Jacques Cartier – 78280 GUYANCOURT
Tél : 01.61.37.08.00 - contact@apajh-yvelines.org
www.apajh-yvelines.org

1
Avril 2025
MECS Maison des Lauris

Fiche d'identité de l'établissement

Organisme gestionnaire	APAJH Yvelines
Nom de la structure	La Maison des Lauris
Adresse de la structure	18 rue de la Crette, 78 MORAINVILLIERS Le Clos Parmentier 13 rue de Morainvilliers 78630 Orgeval
Coordonnées téléphonique	01.61.04.23.85
Adresse électronique	lme-chemindeslauris@apajh- yvelines.org
Nom de la Direction	Laurence WEBER
Type de structure	MECS (Maison d'Enfants à Caractère Social)
Capacité et modalités d'accueil	20 places hébergement 365 jours/an
Numéro FINESS	
Date de création	1er septembre 2024
Nature et date du dernier arrêté d'autorisation	1 ^{er} septembre 2024, arrêté de création

Le projet d'établissement est établi conformément aux dispositions :

- de l'article L.311-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles.
- du décret n°2009-322 du 20 mars 2009 relatif au projet d'établissement.

Présenté au Conseil de la Vie Sociale le

Projet approuvé le 14 novembre 2024 par le Conseil d'Administration de l'APAJH Yvelines.

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	3
Introduction par la Direction	5
1^{ère} Partie : IDENTITÉ et VALEURS	6
1. Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés	6
2. PROJET ASSOCIATIF ET HISTOIRE DE L'APAJH YVELINES	6
2.1 La lettre du Président	6
2.2 Les valeurs de l'APAJH Yvelines	7
2.3 Une dynamique de projet et des perspectives	7
3. ORGANISATION ASSOCIATIVE	8
3.1 Organigramme associatif par pôle – cartographie des établissements et services APAJH Yvelines	8
3.2 Siège	9
3.3 CPOM	10
3.4 Missions et objectifs d'une Association en mouvement	10
➤ Inclure dans la société	10
➤ Soutenir la qualité de la relation avec l'entourage de la Personne	10
➤ Consolider les actions antérieurement menées	10
➤ Promouvoir les partenariats et son ouverture	11
➤ Développer ses actions vers les besoins nouveaux.....	11
4. PRESENTATION GENERALE DE L'ETABLISSEMENT OU DU SERVICE.....	12
4.1 Historique de l'établissement ou du service	12
4.2 La situation géographique	13
2^{ème} Partie : MISSIONS, BESOINS, OBJECTIFS ET PRESTATIONS	Erreur ! Signet non défini.
1. LES MISSIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES DE LA STRUCTURE	15
1.1 En référence aux textes de références et réglementaires.....	15
1.2 Les orientations des schémas d'organisation et des plans nationaux.....	16
2. LES PERSONNES ACCOMPAGNEES : LEURS BESOINS SPECIFIQUES	17
2.1 Les caractéristiques des personnes accompagnées.....	17
2.2 L'évolution du public accompagné	17
2.3 Les besoins des personnes accompagnées.....	18
3. LES OBJECTIFS D'ACCOMPAGNEMENT	18
4. PARTENARIATS, STRATEGIE D'OUVERTURE.....	19
5. MODALITES D'EVALUATION DU PROJET D'ETABLISSEMENT OU DE SERVICE	200
3^{ème} Partie : LES MODALITÉS DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DE COORDINATION DU PARCOURS	21
1. L'ACCUEIL ET L'ADMISSION	21
2. LA PERSONNALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT ET LA COORDINATION DES PARCOURS.....	21
3. LA MODULARITE ET LA SOUPLESSE DANS LES MODES D'ACCOMPAGNEMENT	23

4.	LES FINS D'ACCOMPAGNEMENT	233
5.	EXPRESSION ET PARTICIPATION COLLECTIVES DES PERSONNES ACCOMPAGNEES	23
6.	LA GARANTIE DES DROITS.....	24
4^{ème}	Partie : PILOTAGE ET FONCTIONS SUPPORT	25
1.	LES RESSOURCES HUMAINES	25
1.1	Structure humaine et organisationnelle	25
1.1.1	Tableau des effectifs	25
1.1.2	Tableau fonctionnel des services.....	26
1.1.3	Modalités de fonctionnement de l'organisation	28
1.2	Gestion des ressources humaines	28
1.2.1	Recrutement accueil et intégration des nouveaux salariés	28
	1.2.1.1 Politique associative	28
	1.2.1.2 Politique de la MECS	28
1.2.2	Gestion des compétences.....	29
1.2.3	Dialogue social	29
2.	LA DEMARCHE QUALITE ET SECURITE.....	30
2.1	Politique d'amélioration continue de l'Association	30
2.2	Politique d'amélioration continue de l'établissement	30
2.3	La sécurité des biens et des personnes et la gestion des risques	30
2.4	La politique de prévention et de gestion des risques de maltraitance.....	31
2.5	La démarche de Responsabilité Sociétale et environnementale (RSE) de l'Association	31
2.6	La démarche de Responsabilité Sociétale et environnementale (RSE) de la MECS	31
3.	LES FONCTIONS LOGISTIQUES	32
4.	LA GESTION DES DONNEES DES PERSONNES ACCOMPAGNEES.....	34
5^{ème}	Partie :	35
	PERSPECTIVES À 5 ANS.....	35

Introduction par la Direction

Conformément aux dispositions de la loi rénovant l'action sociale et médico-sociale du 2 janvier 2002, ce projet de service est soumis au CVS pour avis avant son approbation par le conseil d'administration de l'APAJH-Yvelines et communication auprès des personnes accompagnées, de leurs représentants légaux, des autorités de tarification, des professionnels au moment de leur embauche et des partenaires institutionnels.

Exceptionnellement ce projet de service se présente sous une première version rédigée par les cadres hiérarchiques. Il fera l'objet d'une version participative après quelques mois de fonctionnement de manière à tenir compte de la vie effective au sein de la MECS et de la participation active de toutes les parties prenantes.

Le Projet de Service, document fédérateur établi pour 5 ans, complété par le livret d'accueil, le règlement de fonctionnement et la charte des droits et libertés de la personne accueillie, rappelle l'utilité sociale de la Maison d'enfants et son fondement juridique. Il décrit ses missions, son organisation et son fonctionnement, fait état de ses ressources humaines, précise les lieux d'accompagnement ainsi que l'inscription dans un réseau relationnel. Il inscrit son action dans le temps.

Le travail interdisciplinaire et la cohésion d'une équipe de professionnels sont des postulats incontournables pour un accompagnement global de l'enfant/adolescent en double vulnérabilité, confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et porteur de handicap (Troubles Spécifiques de l'Autisme (TSA) pour une unité). Favoriser le développement de son potentiel, l'aider dans l'acquisition d'une plus grande autonomie et tendre vers une vie en adéquation avec ses besoins et attentes, sont les objectifs qui fondent toutes les actions du quotidien.

L'équipe pluridisciplinaire, ses responsables légaux et autres intervenants impliqués dans la réalisation et la validation du Projet Personnalisé d'Accompagnement du jeune sont des soutiens et ressources pour le jeune. Cette collaboration est primordiale pour que chacun puisse s'épanouir à la place qu'est la sienne.

La Maison des Lauris est ouverte sur l'extérieur et travaille en étroite collaboration avec d'autres partenaires, pour un réseau riche tourné vers le jeune. Ainsi l'Education Nationale, mais également les communes d'implantation, les centres de loisirs et d'autres infrastructures municipales ou sociales sont parties prenantes dans l'entourage du jeune. Ces partenaires permettent de répondre en complémentarité aux objectifs définis dans le Projet Personnalisé d'Accompagnement du jeune.

Ce projet de service ne saurait être figé. Les nouvelles dispositions réglementaires, les contraintes extérieures, les évolutions dans les politiques sociales engendrent une remise en question et des réajustements de nos pratiques. Etre à l'écoute de son environnement et en lien avec les partenaires permet de s'adapter à ces évolutions, voire de les anticiper.

L'équipe de la Maison des Lauris, gérée et soutenue par l'Association, est dans une réflexion constante avec toujours en priorité, l'épanouissement du jeune porteur de double vulnérabilité.

La Direction
Laurence WEBER

1ère Partie : IDENTITÉ ET VALEURS

1. Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés

L'APAJH Yvelines fêtera ses 50 ans d'existence en octobre 2025. Depuis sa fondation en 1975, elle a évolué en sachant équilibrer les changements, par des accroissements de capacité d'accueil ou par des transformations, gardant l'objectif d'améliorer la qualité du service rendu aux personnes.

Elle gère 28 établissements et services dans lesquels elle accompagne 1 100 enfants, adolescents et adultes. Presque 600 professionnels et 40 bénévoles s'engagent à leur service au quotidien.

L'APAJH Yvelines est membre de l'Association dite « Fédération Associations Pour Adultes et Jeunes Handicapés » reconnue d'utilité publique depuis le 13 mai 1974.

Créée en 1962, la Fédération APAJH, Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique depuis 1974 qui fonde son action sur le respect des convictions individuelles et entend promouvoir la dignité des personnes en situation de handicap en œuvrant pour la mise en place de moyens favorisant leur complet épanouissement et leur meilleure intégration à toute forme de vie sociale.

2. PROJET ASSOCIATIF ET HISTOIRE DE L'APAJH YVELINES

2.1 La lettre du Président

A la Présidence de l'APAJH Yvelines depuis fin 2017 avec un projet associatif de cette même année, il m'a semblé en 2022 que le moment était venu de l'actualiser. Cette volonté tient d'une part aux évolutions de notre Société et donc, des politiques publiques depuis 5 ans avec une accélération dans un contexte de crise sanitaire COVID et d'autre part, à l'affirmation de nos valeurs et enjeux avec une vision prospective toujours ambitieuse tout en gardant l'attention d'un accompagnement qualitatif. Cet équilibre parfois compliqué à tenir, me paraît important à affirmer à tous les acteurs de manière à tenir le cap d'une Association dynamique, engagée et volontaire pour une politique d'accompagnement qualitative dans un contexte financier contraint.

Dans cette actualisation, les administrateurs et moi-même avons recherché la participation des acteurs : personnes, entourages, professionnels cadres et non cadres, CVS ou autres groupes de participation. Enfin plus largement, nous avons lancé une enquête auprès de toutes les personnes adhérentes à l'APAJH Yvelines. Cette démarche participative vise à recueillir les attentes et les besoins afin de proposer un cadre répondant aux nécessaires diversifications de réponses d'une Société inclusive et de guider nos actions pour faire face aux défis de demain. Afin de prendre de la distance dans les réflexions et l'élaboration de ce projet, l'Association a fait appel tout au long du processus, à l'ANDESI avec les interventions de deux experts.

Nos réflexions ont porté sur l'environnement et sur les manières de répondre au mieux aux attentes tout en tenant compte du contexte évolutif. Je vous confie qu'il n'est pas facile de donner un cap dans un système que l'on sait en perpétuel changement et inter action avec l'environnement, même très lointain. Nous y sommes parvenus grâce aux valeurs fortes qui nous animent depuis la création de l'Association en 1975.

Ces valeurs portent tous nos projets plus anciens et novateurs, et nous permettent d'avancer sans perdre notre volonté d'une solide identité associative au service des personnes.

Alec de GUILLENCHMIDT
Président de l'APAJH Yvelines

2.2 Les valeurs de l'APAJH Yvelines

→ Citoyenneté

- Les personnes en situation de handicap sont des citoyens à part entière qui ont des droits et des devoirs.
- Tous les acteurs s'efforcent d'obtenir l'avis éclairé de la personne dans sa recherche de la plus grande autonomie possible, quel que soit son mode d'expression.
- L'Autodétermination des personnes est favorisée par le développement de l'apprentissage du pouvoir de décider pour soi-même.

→ Engagements :

- Promouvoir le bien-être de la Personne au quotidien à travers la mise en œuvre d'une démarche globale de bientraitance.
- Faire progresser la reconnaissance du handicap au sein de la société.
- Développer des actions pour accompagner de manière individualisée toute personne sans distinction de handicap et à tous les âges de la vie.
- Développer des actions vers les personnes en perte d'autonomie et les aidants.
- Soutenir l'accompagnement à la parentalité et à la vie affective des personnes.
- Améliorer la Qualité de Vie au Travail de tous les professionnels afin de favoriser l'épanouissement dans l'emploi (stabilité...).

→ Ouverture d'esprit et tolérance :

- La stricte neutralité sur les plans politiques, syndicaux, philosophiques et religieux est observée par l'APAJH Yvelines.
- La liberté d'opinion et de conscience de chacun est respectée par tous les acteurs associatifs.

→ Solidarité et responsabilité :

- La société doit permettre aux personnes et à leurs proches un accompagnement approprié à leur situation et favoriser la meilleure inclusion au sein de la cité.
- Les familles et l'entourage sont des acteurs incontournables dans cette démarche.
- L'Association fédère des acteurs qui assurent l'accompagnement de personnes en situation de handicap au sein de structures financées par les pouvoirs publics.

2.3 Une dynamique de projet et des perspectives

L'APAJH Yvelines fonde son organisation et son fonctionnement sur un projet associatif, issu d'une réflexion sur ses valeurs, sa stratégie et la mise en œuvre de sa politique associative. Engagée dans un processus d'amélioration continue de la qualité de ses services, elle met à profit cette démarche pour de nouvelles améliorations au service des Personnes.

Vigilante à l'évolution des besoins et des modes d'accompagnement, elle s'inscrit dans une dynamique de changement, au bénéfice des personnes accompagnées, en prenant appui sur les compétences d'équipes qualifiées, en veillant à l'adaptation permanente des connaissances et des projets.

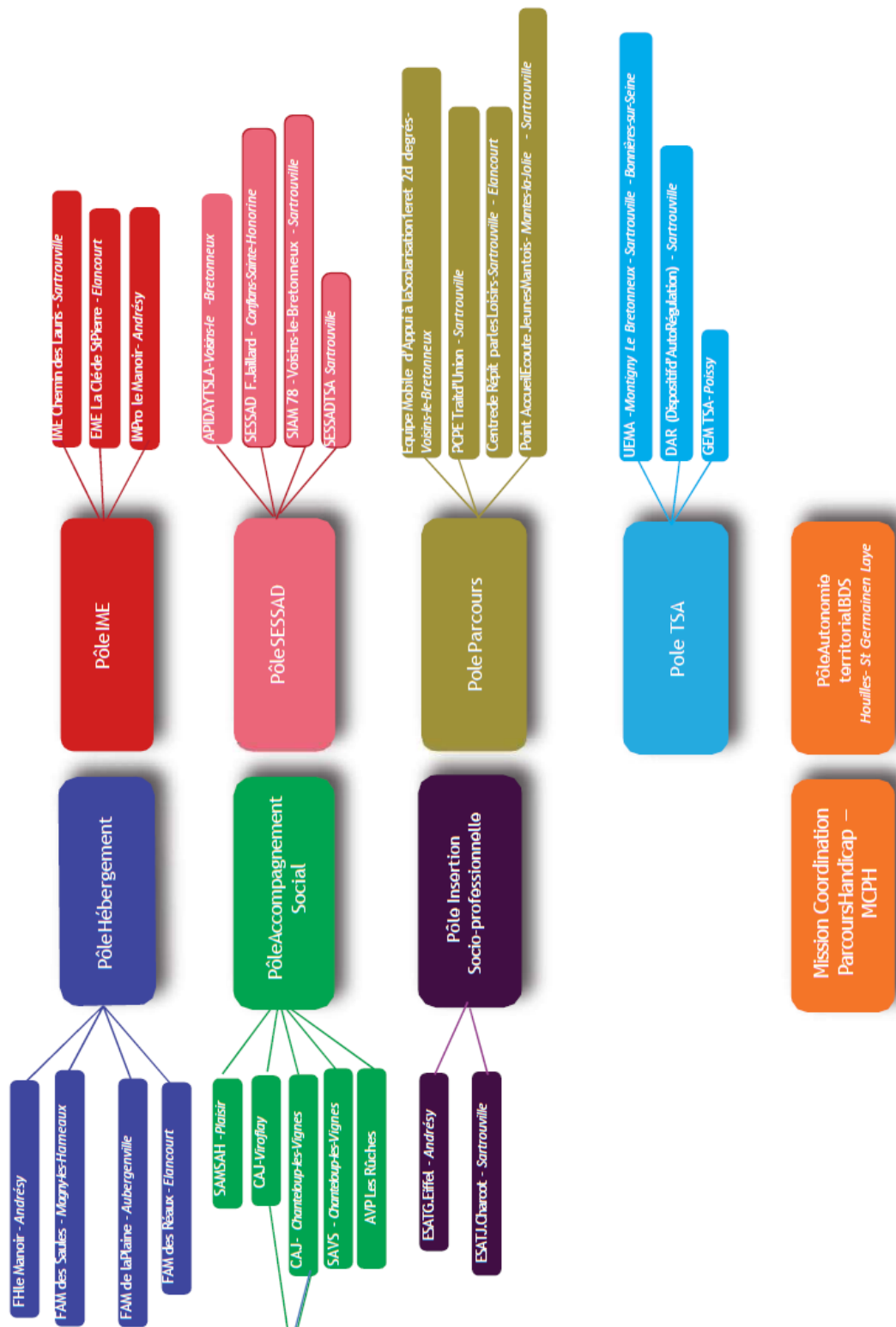
Association en mouvement, elle poursuit la diversification et le développement de ses prestations, notamment dans les champs de la participation des Personnes, de l'amplification du partenariat, de la valorisation de ses compétences et potentialités, du développement de l'inclusion qui est un enjeu majeur de la Société.

Du handicap psychique, de l'autisme, du vieillissement et de l'insertion professionnelle, en initiant des projets de nouveaux services, dont certains en coopération avec d'autres associations, les services de l'Education Nationale, les dispositifs de santé mentale et des organismes intervenant dans le secteur des personnes âgées, elle développe aussi des initiatives de soutien aux aidants familiaux.

L'APAJH Yvelines s'inscrit dans la modernité, les débats nationaux et des projets concertés et nouveaux.

3. ORGANISATION ASSOCIATIVE

3.1 Organigramme associatif par pôle – cartographie des établissements et services APAJH Yvelines



3.3 CPOM

Notre structuration dans un troisième Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens signé en janvier 2020 et pour 5 ans, renforce notre responsabilité et nous donne une meilleure autonomie de gestion.

Les enjeux de ce CPOM 2020-2025 sont de nous permettre une dynamique de développement de projets tout en veillant à maintenir nos exigences qualitatives. Dans le contexte économique actuel très contraint, ce CPOM 2 nous donne la possibilité de justifier la pertinence des moyens alloués et leur emploi, de veiller à la qualité et à l'entretien du patrimoine immobilier du cadre de vie des usagers, de planifier le travail en fonction des projets individualisés et de s'inscrire dans une perspective nous permettant d'être un acteur responsable et promoteur de réponses adaptées aux besoins des populations du Territoire.

Pour répondre à ces enjeux, les grandes lignes directrices du CPOM 3 sont identifiées dans une stratégie de développement, d'ouverture, de coopérations et de diversifications. Cette stratégie est déclinée dans tous les ESSMS gérés par l'Association et de manière individualisée pour toutes les personnes.

3.4 Missions et objectifs d'une Association en mouvement

➤ Inclure dans la société

- L'APAJH Yvelines valorise la place et l'**utilité sociale** de la Personne accompagnée avec la volonté de changer le regard de la société, permettre l'égalité des droits pour tous et une représentation dans la société.
- Elle **favorise l'accès** des Personnes en situation de handicap aux loisirs, à la culture, à la formation et insertion professionnelle, au logement **en donnant à la Personne le droit de décider pour elle selon ses souhaits et capacités.**
- Elle **soutient** la scolarisation des enfants en situation de handicap en partenariat avec l'Education Nationale, la MDPH et tout autre partenaire.

➤ Soutenir la qualité de la relation avec l'entourage de la Personne

- L'APAJH Yvelines **privilégie les échanges** avec l'entourage de la Personne, en l'associant et dans le respect de la singularité des situations.
- Elle assure la représentation des familles et représentants légaux au sein de chaque établissement et service en organisant régulièrement des **Conseils de la Vie Sociale** ou toute autre forme de **participation.**
- Elle **informe et consulte** régulièrement les familles et représentants légaux sur le fonctionnement de la structure par toute forme de communication (courriers, enquêtes, rencontres...).
- Elle apporte son **soutien** pour tous les actes d'accompagnement dans la sphère familiale en s'attachant à la volonté de la Personne et à la bonne compréhension de tous les acteurs (interprètes, langue des signes, FALC...).
- Elle rend plus lisibles en interne et externe les actions **d'aide aux aidants** et les élargit à un public plus étendu.

➤ Consolider les actions antérieurement menées

- L'APAJH Yvelines positionne toujours la **qualité du service rendu** au cœur même des préoccupations de chacun en favorisant l'implication de tous les acteurs de l'accompagnement.

- Elle poursuit le travail accompli en veillant à ce que ses actions convergent vers de nouveaux défis, ne se fassent pas au détriment des publics déjà accompagnés.
- Elle adapte et valorise ses infrastructures.
- Elle maintient l'utilisation d'outils rigoureux et méthodiques dans la **recherche permanente d'améliorations des pratiques** (gestion du dossier unique de l'utilisateur, suivi qualité, plans de formation, sécurisation des données personnelles...).
- Elle poursuit ses actions pour l'accès aux droits des Personnes en situation de handicap, Personnes âgées en perte d'autonomie, Personnes vulnérables et les aidants.
- Elle défend le **modèle associatif** décentralisé en tant que maillon sociétal, actif et indispensable.

➤ Promouvoir les partenariats et son ouverture

- L'APAJH Yvelines s'engage, dans une stratégie ayant pour objectif de poursuivre le développement de ses démarches partenariales.
- Elle développe la participation d'administrateurs et de professionnels dans les réseaux sociaux, médicosociaux, sanitaires et du droit commun.
- Elle **participe aux évolutions** des besoins départementaux et interdépartementaux de la Région.
- Elle **accroît sa capacité d'adaptation à des changements** de culture et d'interlocuteurs.
- Elle **améliore sa visibilité**, auprès des populations en poursuivant ses actions de communication. Cette communication veillera à être attentive à l'image et la notoriété de l'APAJH Yvelines ainsi qu'à l'environnement, en préférant les diffusions numériques aux versions papier.
- Elle porte une attention particulière à l'utilisation de matériaux respectant au mieux le **développement durable et la qualité de vie** dans tous ses projets de construction ou d'aménagement des locaux dans le cadre de la politique de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

➤ Développer ses actions vers les besoins nouveaux

- L'APAJH Yvelines affirme la **notion de parcours de vie** des Personnes en adaptant ses accompagnements avec des dispositifs proposés dans des environnements adaptés (habitat inclusif, Centre de Répit par les Loisirs...).
- Elle prend en compte le **vieillessement** des Personnes en situation de handicap et de leur entourage avec notamment, le **développement de l'aide aux aidants** et du **répit pour les familles**.
- Elle s'attache à promouvoir ses actions pour fédérer de nouveaux membres et partenaires qui partagent ses valeurs, son éthique et ses projets.
- Elle veille à rester à **l'écoute de l'évolution des besoins** des Personnes sur les territoires de manière à être en permanence, force de proposition auprès des pouvoirs publics et novatrice dans les solutions proposées.
- Elle **développe ses actions** par ses capacités à pouvoir se positionner sur les champs d'action du médico-social et du social (PAEJ, ASE...).

4. PRESENTATION GENERALE DE L'ETABLISSEMENT OU DU SERVICE

4.1 Historique de l'établissement ou du service

L'IME le chemin des Lauris créé en 1969 a vu sa capacité s'accroître au fil des années jusqu'à cette étape en 2024 de l'extension de 12 places, en parallèle de la création de la Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) pour 12 enfants de 5 à 21 ans confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance et porteurs de TSA. Cette MECS est ouverte 365 jours par an. Les 12 enfants bénéficient d'un accompagnement éducatif, thérapeutique, social et pédagogique sur les temps d'ouverture de l'IME « Le chemin de Lauris » à savoir 210 jours par an.

Cette ouverture a marqué une étape importante dans l'engagement associatif pour un accompagnement adapté, bienveillant et structurant des enfants porteurs de TSA.

La MECS ouvre ses portes dès septembre 2024 à MORAINVILLIERS au sein de deux maisons dans l'attente d'une construction d'internat sur un terrain attenant à l'IME de Sartrouville.

Face aux besoins croissants du territoire en termes d'accompagnement de la double vulnérabilité, l'APAJH Yvelines a répondu favorablement à la demande de l'ASE pour l'extension de places de cette MECS. Cette extension de la MECS « La Maison des Lauris » porte la capacité d'accueil à 20 enfants. Cette nouvelle unité accueille 8 enfants de 0 à 21 ans également confiés à l'ASE et porteurs de handicap avec des notifications diverses de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). Ces huit places peuvent être occupées par des enfants ou jeunes porteurs de tout type de handicap avec ou sans orientation cible de la MDPH mise en oeuvre. L'équipe pluriprofessionnelle de la MECS est chargée de répondre aux divers besoins et attentes de ces enfants par un accompagnement individualisé.

Cette évolution témoigne de la volonté constante de l'Association de proposer de nouveaux dispositifs répondant aux besoins et attentes des personnes accompagnées, dans le respect de leurs droits et de leurs parcours de vie.

- **Type d'établissement**

La M.E.C.S « La Maison des Lauris » est un établissement relevant de la protection de l'enfance, habilitée par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), régi par la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. Elle est habilitée à accueillir 20 jeunes âgés de 0 à 21 ans, dont 8 porteurs de tout type de handicap et 12 présentant des troubles du spectre de l'autisme (TSA). Ces jeunes font l'objet de mesures de placement à caractère administratif ou judiciaire, prononcées au titre des articles 375 à 375-8 du Code civil.

L'établissement est financé sur la base d'un prix de journée arrêté par le Conseil départemental des Yvelines.

Au sein de l'organisation de l'APAJH Yvelines, la MECS « La maison des Lauris » et l'IME « Le chemin des Lauris » relèvent d'une même direction commune.

Cette affiliation des deux établissements offre divers avantages en termes de collaboration et de synergies au bénéfice des enfants et leur parcours de vie.

- a. La MECS La Maison des Lauris à Morainvilliers**

Le site de Morainvilliers accueille 12 enfants ayant une notification IME et présentant un trouble du spectre de l'autisme (TSA). Cet accueil permet une prise en charge adaptée aux besoins spécifiques des enfants, dans l'attente de l'ouverture de la MECS « La Maison des Lauris » adossée à l'IME « Le Chemin des Lauris » de Sartrouville.

En effet, Ayant acquis il y a quelques années, un terrain attenant à l'IME le Chemin des Lauris à Sartrouville, l'APAJH Yvelines a répondu à cette demande en proposant la construction d'un l'internat et l'extension de l'IME dans un délai de deux ans.

Dans l'attente de ces constructions, ont été envisagées des locations d'immeubles permettant d'accompagner, dès le mois de septembre 2024, les enfants confiées à l'ASE et bénéficiaires d'une notification de la CDAPH.

Il est important de souligner que **la MECS de Morainvilliers est indissociable de l'IME Les Lauris**. Son fonctionnement et son accompagnement sont étroitement liés à celui de l'IME, permettant une continuité et une complémentarité dans la prise en charge des enfants présentant des troubles du spectre de l'autisme.

Le permis de construire à fait l'objet d'un dépôt auprès de la Mairie de Sartrouville en septembre 2024, et dans cette attente, deux maisons ont été louées à MORAINVILLIERS pour l'hébergement et deux autres maisons à quelques kilomètres, à ORGEVAL pour l'accueil de jour en IME.

b. La MECS La Maison des Lauris à Orgeval

Le site d'Orgeval comprend deux maisons accueillant en hébergement 8 autres enfants en situation de handicap, âgés de 0 à 20 ans.

Ces enfants, présentant divers types de handicaps, disposent de différents types de notifications MDPH et bénéficient d'un accompagnement individualisé, adapté à leurs besoins et attentes. L'équipe pluridisciplinaire propose une prise en charge spécifique, adaptée à chaque situation.

Chaque maison accueille 4 enfants, offrant ainsi un cadre de vie chaleureux et stimulant, permettant aux jeunes de grandir et d'évoluer dans un environnement sécurisant et bienveillant.

Contrairement à la MECS de Morainvilliers, qui est temporaire, la MECS d'Orgeval constitue un lieu d'accueil définitif pour ces enfants, leur garantissant une stabilité à long terme.

Cependant, il est essentiel de préciser que contrairement à la MECS de Morainvilliers, la MECS d'Orgeval a un fonctionnement indépendant et s'inscrit dans une dynamique propre à l'accueil des enfants en situation de handicap, sans rattachement à une structure médico-éducative spécifique.

4.2 La situation géographique

La MECS La Maison des Lauris est à titre provisoire située au 18 rue de la Crette à MORAINVILLIERS. L'accompagnement médicosocial des 12 enfants TSA sera principalement réalisé durant ces deux années au 13, rue de Morainvilliers à ORGEVAL.

L'extension de la MECS est également située au 13 rue de Morainvilliers à Orgeval.

a. La MECS La Maison des Lauris à Morainvilliers

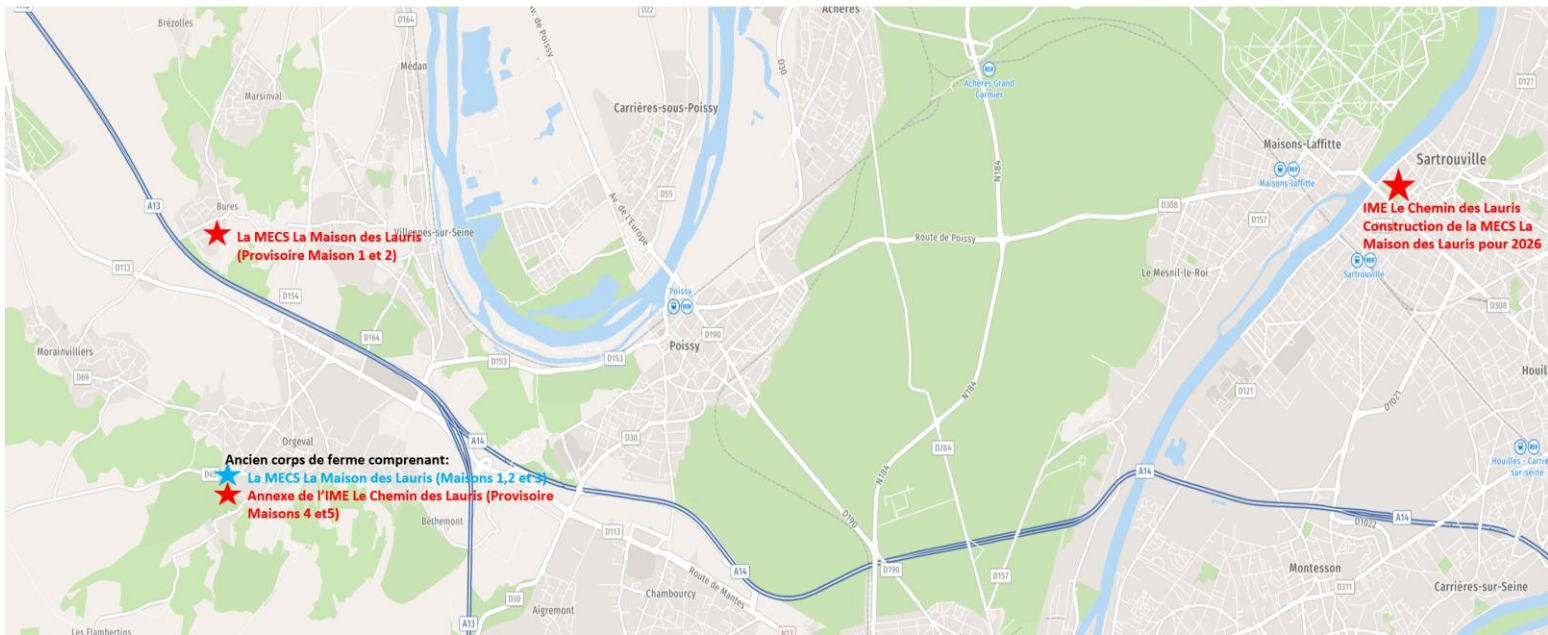
La MECS La Maison des Lauris est à titre provisoire est situé au 18 rue de la Crette à MORAINVILLIERS.

L'accompagnement médicosocial sera principalement réalisé durant ces deux années à ORGEVAL au 13, rue de Morainvilliers.

La MECS La Maison des Lauris déménagera au 55/57 rue de la Garenne à Sartrouville à partir de fin 2026. Elle sera adossée à l'IME Le Chemin des Lauris.

b. La MECS La Maison des Lauris à Orgeval

Les 3 maisons de la MECS La Maison des Lauris à Orgeval, ainsi que l'annexe de l'IME **Le Chemin des Lauris**, sont situées dans un même ancien corps de ferme entièrement rénové. Ce site unique permet une mutualisation des ressources et une continuité dans l'accompagnement des enfants, tout en leur offrant un cadre de vie structurant et adapté à leurs besoins.



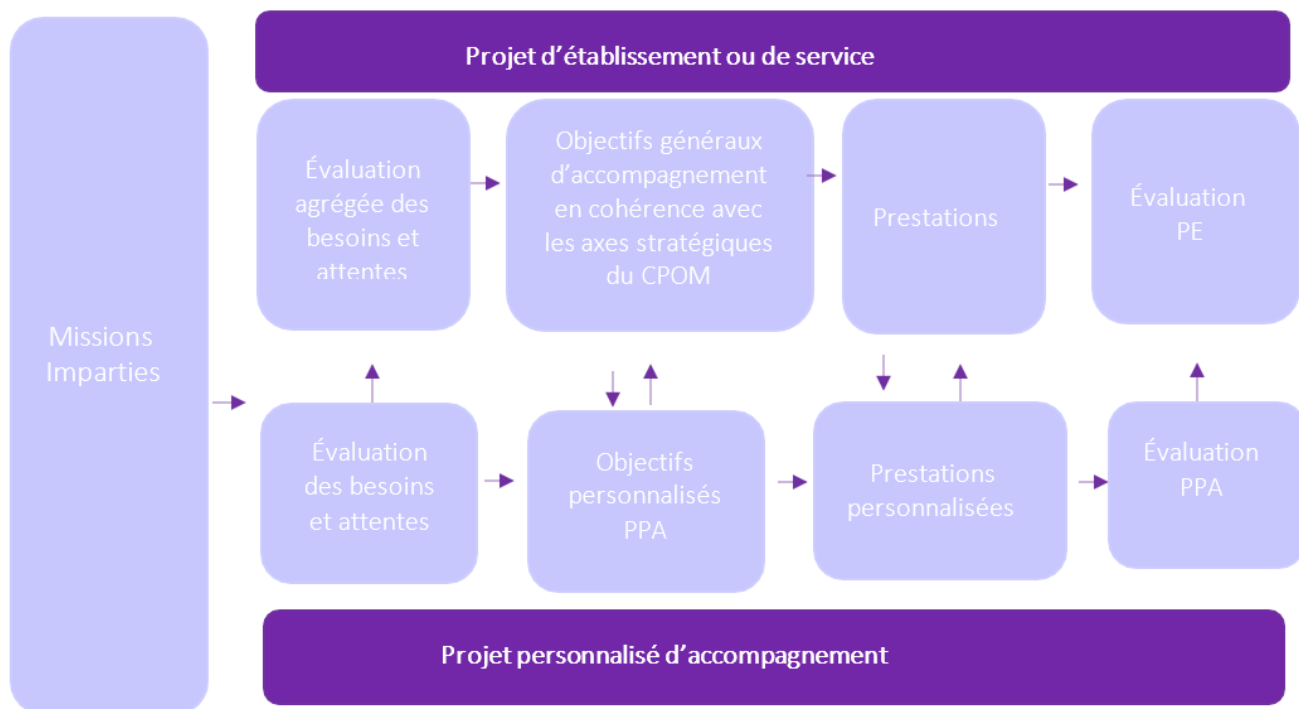
La MECS La Maison des Lauris : 8 enfants avec différentes notification MDPH



La MECS La Maison des Lauris (Provisoire): 12 enfants avec troubles du Spectre de l'Autisme
L'IME Le Chemin des Lauris (Provisoire)

2ème Partie : MISSIONS, BESOINS, OBJECTIFS ET PRESTATIONS

Processus d'élaboration, suivi et actualisation du PE-PS



1. LES MISSIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES DE LA STRUCTURE

1.1 En référence aux textes de références et réglementaires

Le cadre législatif des missions assurées par l'établissement est le suivant :

- Loi n°2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant ;
- Loi n° 2007- 293 du 5 mars 2007 réformant la Protection de l'Enfance ;
- Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'Action Sociale et Médico-sociale.

Les missions des MECS sont définies par le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) et s'inscrivent dans le cadre de la Protection de l'Enfance, en lien avec les orientations départementales des Yvelines définies par la Direction de Enfance- Famille-Santé.

Les MECS sont soit des structures privées gérées par des associations ou des fondations, soit des établissements publics. Elles sont dépendantes et financées par le Conseil départemental, qui donne l'habilitation pour recevoir des enfants relevant de l'ASE.

L'établissement est ouvert sur 365 jours et dispose d'une habilitation de 20 places titre de l'Aide Sociale à l'Enfance. Les jeunes accueillis sont âgés de 0 à 21 ans.

La maison d'Enfants accompagne dans une mission de protection de l'enfance et propose une offre de service constituée par un ensemble de prestations conforme aux prescriptions de la loi 2002-2.

- Accueillir, par un hébergement collectif, enfants et adolescents dans le cadre de la suppléance Familiale
- Garantir une protection physique, psychologique et morale.
- Poursuivre l'éducation de base (hygiène, alimentation ...)
- Accompagner dans les soins médicaux et paramédicaux
- Favoriser l'évolution personnelle
- Développer la socialisation
- Permettre aux jeunes de suivre une scolarité adaptée dans l'établissement indiqué dans leur notification MDPH.
- Permettre aux jeunes en situation de handicap de se remobiliser et de développer leurs connaissances, afin de favoriser l'inclusion dans la société vers un champ professionnel ou plus occupationnel selon leurs capacités de chacun.
- Favoriser la participation active des parents à l'accompagnement éducatif de leur(s) enfant(s).
- Contribuer à un réaménagement du fonctionnement familial qui permette, chaque fois que possible, la vie du jeune dans son milieu.

1.2 Les orientations des schémas d'organisation et des plans nationaux

Sophie CLUZEL, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre en charge des Personnes Handicapées, et Adrien TAQUET, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Solidarités et de la Santé en charge de l'Enfance et des Familles en 2021, ont réuni à la suite de la publication d'un rapport de l'IGAS (janvier 2021), des acteurs portant des solutions innovantes sur la situation des enfants placés auprès de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) en situation de handicap. La stratégie de prévention et de protection de l'enfance comporte depuis 2021, une mesure nouvelle visant à créer ou à étendre des dispositifs d'interventions adaptés aux problématiques croisées de protection de l'enfance et du handicap pour les enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance (ASE) et disposant d'une orientation de prise en charge et d'accompagnement totale ou partielle au sein d'une structure médicosociale (ITEP, IME...).

Dès 2020, des équipes pluridisciplinaires, ayant une expérience croisée sur les questions relevant du handicap et de la protection de l'enfance, ont été mises en œuvre sur certains territoires. Ces équipes apportent appui et expertise notamment aux structures d'accueil de la protection de l'enfance, aux familles d'accueil et aux parents.

A l'issue de cette rencontre de 2021, une initiative visant à déployer ces solutions innovantes sur l'ensemble du territoire a été lancée afin de permettre aux départements de formuler des propositions opérationnelles visant à accompagner tous les enfants de l'ASE en situation de handicap.

Le projet proposé par l'APAJH Yvelines coconstruit avec l'ASE des Yvelines et l'ARS DD78 répond à cette stratégie. Il vise à accompagner 24 enfants âgés de 6 à 21 ans en situation de handicap confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) Cette extension inclue une MECS « La maison des Lauris » fonctionnant 365 jours par an et offrant ainsi un accompagnement et un soutien continu aux enfants.

2. LES PERSONNES ACCOMPAGNEES : LEURS BESOINS SPECIFIQUES

2.1 Les caractéristiques des personnes accompagnées

- La Maison des Lauris à Morainvilliers accompagne 12 jeunes âgés de 5 à 21 ans. Tous ont un diagnostic TSA, parfois associé à d'autres troubles.

Ces enfants présentent des troubles du spectre de l'autisme (TSA) et des difficultés ayant entraîné le placement de l'enfants.

Les caractéristiques et l'expression de l'autisme varient d'une personne à l'autre et recouvrent un large champ. Ainsi, le DMS V paru en mai 2013 énonce pour la première fois le terme de « Troubles du Spectre de l'Autisme » remplaçant le terme de « Troubles envahissants du développement » et détermine trois degrés de sévérité : faible, moyen et sévère. Les TSA font partie des Troubles neurodéveloppementaux, au même titre que les troubles de l'attention, du développement intellectuel, de la motricité, de la communication et des apprentissages.

Ils sont caractérisés selon la dyade autistique :

- Des difficultés dans la communication et les interactions sociales.
- Des comportements répétitifs et des intérêts restreints.

Les temps d'accompagnement peuvent varier selon des durées moyennes ou longues en fonction de l'évolution particulière de chaque situation.

La MECS leur assure une alimentation saine et équilibrée, un habillement adapté et un logement confortable dans un cadre sécurisé. Elle veille à soutenir et/ou rétablir des apprentissages éducatifs, scolaires et sociaux, en prenant en compte leurs besoins aussi bien au sein de la MECS de Morainvilliers que de l'IME Le Chemin des Lauris.

La MECS La Maison des Lauris à Orgeval accueille 12 enfants en situation de handicap, chacun présentant des caractéristiques et des besoins différents. Ces enfants sont confrontés à des handicaps variés, comprenant des troubles moteurs, cognitifs, sensoriels, du spectre de l'autisme, des troubles du comportement, ainsi que des difficultés liées à l'apprentissage ou à la communication.

Les 24 enfants de la MECS La Maison des Lauris sont tous confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance des Yvelines.

La MECS La Maison des Lauris a aussi un rôle au niveau des relations avec les parents, en termes de transmission d'informations et de préservation des liens, notamment en ce qui concerne les décisions relevant des parents.

2.2 L'évolution du public accompagné

Le travail des professionnels de l'établissement est, quelle que soit leur fonction, de créer des conditions de sécurité afin que l'enfant puisse s'attacher affectivement à une personne repérée qui saura et apprendra à prendre soin de lui. Parallèlement l'équipe essayera de favoriser le maintien avec l'environnement extérieur favorable à l'enfant, (amis, fratrie, parrain, marraine famille, élargie) en fonction des droits accordés.

Pour se faire, une attention toute particulière est portée sur la qualité de vie au travail afin que chaque professionnel soit lui-même sécurisé pour être un adulte fiable et rassurant.

Nous soutiendrons les parents en fonction dans leur capacité à agir eux-mêmes par la mise en œuvre de leurs propres compétences, notamment face aux problématiques liées au handicap de leur enfant en fonction des droits qui leur sont accordés.

2.3 Les besoins des personnes accompagnées

Après l'admission, une période d'évaluation des besoins se déroule sur deux à trois mois. Elle comprend des temps d'observation du jeune dans son milieu de vie. Des bilans qualitatifs et quantitatifs (normés) portant sur ses compétences dans divers domaines sont organisés entre les temps à la MECS et leur accueil de jour respectif. Ces différentes données recueillies permettent de cerner les besoins de l'enfant, en lien avec sa famille et les autres partenaires de soin actuels ou prenant fin progressivement.

Les différents besoins relevés couvrent les domaines suivants : sensoriel et moteur, langage et communication, comportement et socialisation, cognition, autonomie, connaissance de soi et des autres.

Ces besoins sont déclinés en termes d'objectifs de travail mesurables et mesurés régulièrement. Ils sont mis en œuvre par les professionnels de la MECS et les bilans sont réalisés en collaboration entre les professionnels de la MECS et ceux des établissements d'accueil de jour, qui sont déterminés en fonction des notifications de la MDPH. Ces prestations peuvent être assurées par des professionnels du SESSAD, d'une école ordinaire, d'un IME, d'un lycée ou d'autres structures adaptées. Cette collaboration permet d'ajuster les objectifs et les moyens mis en œuvre en fonction des besoins spécifiques de chaque jeune et du cadre de leur accompagnement.

3. LES OBJECTIFS D'ACCOMPAGNEMENT

- Accueillir et Garantir une continuité éducative 7/7. L'enjeu demeure pour l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire de permettre, par l'acte éducatif, d'accompagner l'enfant dans les étapes simples de la vie quotidienne et de construire avec lui un projet personnalisé d'accompagnement.

L'objectif est de proposer un cadre de vie sécurisant, donner à l'enfant des repères, le situer comme sujet, encourager la responsabilisation de l'enfant et/ou de l'adolescent.

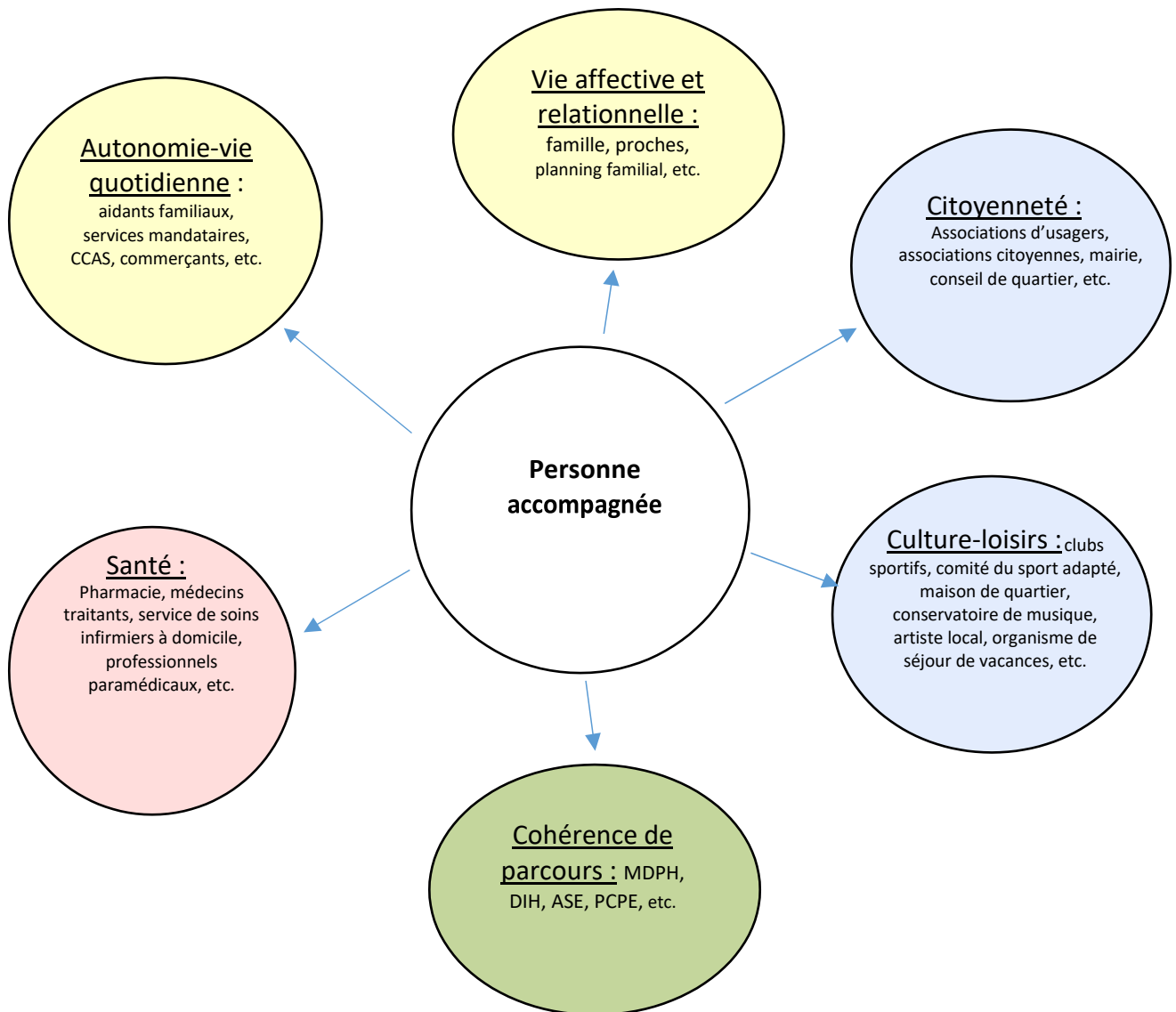
- Privilégier une approche pluridisciplinaire. Il s'agira de mettre en œuvre des actions coordonnées permettant de soutenir le développement de l'enfant dans ses différents registres : actions éducatives au quotidien, actions visant à l'inclusion sociale, actions thérapeutiques et rééducatives, accompagnement psychologique, suivi médical et soins psychiatriques si besoin.

L'objectif est de favoriser autant que faire se peut, des modalités d'accompagnement qui articulent les dimensions singulières et collectives, afin de favoriser l'épanouissement du jeune.

- Maintenir les liens familiaux et valoriser les compétences parentales au travers d'un travail d'étayage ou de restauration de la parentalité dans un contexte de handicap de leur enfant en fonction des droits qui leur sont accordés.

L'objectif est ici de veiller à assurer, à chaque fois que la situation le permet, le maintien des liens avec le milieu d'origine et la famille, invitée à prendre une part active à l'évolution de l'enfant.

4. PARTENARIATS, STRATEGIE D'OUVERTURE



5. MODALITES D'EVALUATION DU PROJET D'ETABLISSEMENT OU DE SERVICE

L'évaluation de l'atteinte des objectifs et l'actualisation du projet d'établissement sont inclus dans le référentiel qualité utilisé par l'APAJH Yvelines. Il retrace les exigences et les réponses aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la HAS.

Cette évaluation permet de faire un bilan sur :

- La cohérence entre les missions et objectifs du projet d'établissement et les projets personnalisés d'accompagnement.
- L'atteinte annuelle des objectifs en termes notamment d'effets attendus et non voulus positifs ou négatifs pour la personne accompagnée, à partir des projets personnalisés d'accompagnement. L'appréciation de la pertinence du projet d'établissement est questionnée tous les ans à travers le rapport d'activité annuel. L'organisation, l'élaboration, le suivi et l'actualisation du projet d'établissement.

3ème Partie : LES MODALITÉS DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DE COORDINATION DU PARCOURS

1. L'ACCUEIL ET L'ADMISSION

La demande émane de l'ASE qui constitue un dossier de demande de notification vers un IME auprès de la MDPH des Yvelines. Après étude de la demande en commission, la MDPH peut répondre favorablement en notifiant une orientation vers un établissement médico-social adapté, qui peut être un IME, un SESSAD, un ITEP ou un autre type de structure selon les besoins spécifiques de l'enfant.

L'ASE transmet le dossier à la MECS qui étudie le dossier en termes médicaux, puis l'admet dès qu'une place est disponible.

La procédure d'admission est annexée au projet d'établissement.

2. LA PERSONNALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT ET LA COORDINATION DES PARCOURS

Accompagnement et Soins.

Une équipe pluridisciplinaire : Psychologue, orthophoniste, psychomotricien, éducateurs spécialisés et autres personnels éducatifs (Moniteurs éducateurs, AES, animateur, maître de maison, veilleurs de nuit) et infirmier assureront un suivi personnalisé pour chaque enfant selon ses besoins.

L'accompagnement thérapeutique individualisé sera coordonné par un médecin pédo psychiatre qui veillera à la mise en place des soins nécessaires au bien-être de chaque jeune en matière de santé mentale et somatique, en recourant si besoin à des partenaires de soins extérieurs identifiés sur le territoire comme spécialisés dans la prise en charge des jeunes en situation de handicap, soins de prévention compris.

Chaque enfant bénéficiera d'un projet personnalisé d'accompagnement (PPA) ajusté régulièrement selon l'évolution de ses besoins.

Coordination avec ASE : Un travail de coordination avec les équipes de l'Aide Sociale à l'Enfance pour assurer une continuité de prise en charge et un suivi global de chaque enfant.

Activités Éducatives et Récréatives

Programme éducatif spécialisé : Adapté aux besoins spécifiques des enfants avec TSA, intégrant des méthodes reconnues (TEACCH, ABA, PECS, etc.). Ces approches sont soigneusement choisies pour répondre aux divers besoins éducatifs et comportementaux des enfants, en favorisant leur développement et leur autonomie.

Activités récréatives : Sports, arts plastiques, musique, jardinage, cuisine, etc., pour favoriser le développement des compétences sociales et individuelles. Ces activités visent à favoriser le développement des compétences sociales et individuelles des enfants, en leur offrant des opportunités d'expression, de créativité et de détente.

Sorties et activités extérieures : Excursions, visites culturelles, participation à des événements communautaires pour encourager l'intégration sociale. Ces activités extérieures offrent des occasions précieuses de découverte, d'apprentissage et de participation à la vie sociale, renforçant ainsi leur inclusion dans la communauté et le droit commun.

Soutien et aide aux Familles : Bien que le lien familial soit sensible, voire complexe, dans les familles des enfants accueillis, la MECS a toujours pour objectif de proposer des actions visant à préserver le mieux possible ce lien en fonction des droits accordés. (La loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants). Les différentes actions proposées dans ce projet sont mises en œuvre en collaboration avec les professionnels de l'ASE et selon leurs préconisations.

Groupes de soutien : Séances de soutien et de formation pour les familles, pour mieux comprendre et gérer les TSA et autres troubles du développement. Organisation de séances de soutien et de formation pour les familles, visant à mieux comprendre et gérer le handicap. Ces sessions incluent des conseils pratiques, des stratégies d'intervention et des échanges sur les pratiques les plus adaptées.

Réunions régulières : Rencontres avec l'Aide Sociale à l'Enfance et les parents en fonction des droits qui leur sont accordés pour discuter des progrès et des ajustements nécessaires dans le PPA de leur enfant. Des rencontres régulières sont planifiées avec l'Aide Sociale à l'Enfance et les parents en fonction des droits qui leur sont accordés pour échanger sur les progrès de leur enfant et des ajustements nécessaires dans le cadre du Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA). Ces réunions offrent un espace pour échanger, poser des questions et proposer des conseils personnalisés.

Ressources et informations : Mise à disposition de documents, guides et ressources en ligne pour aider les familles dans leur quotidien. Ces ressources couvrent divers aspects, tels que les stratégies éducatives, les droits des familles, et les services disponibles.

Soutien émotionnel : Proposition de consultations psychologiques et de services de conseil pour les familles, afin de les aider à faire face au stress et aux défis émotionnels associés à l'éducation de leur(s) enfant(s).

Réseaux de parents : Création de réseaux de parents (aide aux aidants) permettant le partage d'expériences, de conseils et de soutien mutuel. Ces réseaux peuvent se réunir en présentiel ou en ligne afin de faciliter l'échange et la solidarité entre familles.

Accompagnement administratif : Aide aux familles dans les démarches administratives et les interactions avec les institutions (par exemple, demandes de prestations, coordination avec les services sociaux), toujours en collaboration avec l'Aide Sociale à l'Enfance.

Formation continue : Offre de programmes de formation continue pour les parents et les aidants, axés sur les dernières avancées en matière de prise en charge des TSA ou autres troubles du développement et sur les stratégies pour soutenir le développement de l'enfant. Réseaux interne à l'APAJH Yvelines et externe.

3. LA MODULARITE ET LA SOUPLESSE DANS LES MODES D'ACCOMPAGNEMENT

L'expression des troubles du spectre de l'autisme est large et de ce fait, certains jeunes ont des besoins ciblés très différents auxquels les professionnels répondent individuellement ou en groupes.

Les priorités sont définies dans les interventions selon les besoins du jeune, sa fatigabilité ou autres contraintes internes et externes.

Les axes de travail et objectifs peuvent être communs à plusieurs jeunes ce qui peut amener les professionnels à animer un même groupe dans la perspective de travailler notamment autour des habiletés sociales ou de la motricité.

La MECS propose également des temps de sorties en groupe sur les week-ends ou durant les périodes de fermeture des établissements médicaux-sociaux ou école ordinaire. Ces temps permettent d'observer le jeune dans ses interactions avec d'autres jeunes ainsi que son appétence pour des activités qui ne sont pas proposées au quotidien au sein de la MECS.

4. LES FINS D'ACCOMPAGNEMENT

La procédure de fin d'accompagnement ou sortie de la MECS est annexée sous forme de logigramme.

5. EXPRESSION ET PARTICIPATION COLLECTIVES DES PERSONNES ACCOMPAGNEES

En application de l'article 10 de la Loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 et de l'article L.311-6 du CASF, un CVS regroupant l'IME et la MECS est actuellement organisé, réunissant des représentants des jeunes, des représentants légaux, de l'Association et des professionnels. Le CVS se réunit à minima trois fois par an. Les représentants donnent leurs avis et peuvent faire des propositions sur toute question relative au fonctionnement des services : organisation interne, vie quotidienne, activités, animation socioculturelle, services thérapeutiques, projets de travaux et d'équipements, nature et prix des services rendus, affectation des locaux collectifs et leur entretien, relocalisation prévue en cas de fermeture.

Un règlement intérieur prévoit l'organisation ainsi que le mode d'élection ou de désignation des participants. Dans un an, un CVS spécifique à la MECS La Maison des Lauris sera mis en place afin de renforcer l'implication des familles et des représentants des jeunes au sein de la structure.

Le **règlement de fonctionnement** et le **Document Individuel de Prise en Charge (DIPC)**, aussi appelé **contrat de séjour**, sont deux documents fondamentaux qui encadrent la relation entre les responsables légaux des enfants accueillis et le service (la MECS).

- **Le règlement de fonctionnement** définit les règles générales applicables au sein de l'établissement
- **Le Document Individuel de Prise en Charge (DIPC)** est un document personnalisé qui formalise les engagements réciproques entre la MECS et les responsables légaux.

Ces deux documents établissent donc un cadre contractuel clair qui garantit la **transparence, la sécurité juridique et la qualité de la prise en charge**. Ils permettent aussi de formaliser une relation de confiance entre les responsables légaux et le service, en assurant une communication régulière et un suivi adapté.

Une réunion de parents est organisée tous les ans en début d'année scolaire afin de présenter l'organisation et les objectifs de l'année à venir (projets, groupes, temps forts).

Des temps festifs sont également proposés régulièrement afin de favoriser les échanges.

L'APAJH Yvelines met également à disposition des informations sur son site internet.

6. LA GARANTIE DES DROITS

La garantie des droits est une démarche continue et transverse à de nombreux domaines :

- Conformément à la loi n°2002-2 du 2 janvier rénovant l'action sociale et médico-sociale, la direction de la MECS remet aux enfants et leurs représentants légaux au cours de la procédure d'admission :
 - Le livret d'accueil
 - Le règlement de fonctionnement annexé au Livret d'accueil : Document qui définit les principales modalités concrètes d'exercice des droits et devoirs de tous les acteurs, organisation et fonctionnement au sein de la MECS. Il est présenté en CVS, puis au conseil d'administration de l'APAJH Yvelines pour validation.
 - La charte des droits et des libertés.

- Le Document Individuel de Prise en Charge (DIPC)

En référence à l'Article L 312-1 du CASF, la MECS s'inscrit dans la catégorie « 4 du I » de cet article, à savoir :
« 4° Les établissements ou services mettant en œuvre les mesures éducatives ordonnées par l'autorité judiciaire en application de l'ordonnance n° 45-174 du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante ou des articles 375 à 375-8 du code civil ou concernant des majeurs de moins de vingt et un ans ou les mesures d'investigation préalables aux mesures d'assistance éducative prévues au code de procédure civile et par l'ordonnance n° 45-174 du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante ».

La personnalisation de l'accompagnement : l'expression la plus grande sera donnée à l'enfant au cours de l'élaboration de son PPA, puis de sa mise en œuvre.

La Bienveillance : la protection de chacun et l'inscription dans une action de bienveillance sont des préoccupations permanentes. La MECS s'engage, à l'instar des autres établissements et services de l'APAJH 78, à lutter contre toutes les formes de maltraitance sur les bases de la Charte de Bienveillance en vigueur au sein de l'Association ainsi que de la Charte relative à la vie affective, amoureuse et sexuelle de la personne en situation de handicap.

4ème Partie : PILOTAGE ET FONCTIONS SUPPORT

1. LES RESSOURCES HUMAINES

1.1 Structure humaine et organisationnelle

1.1.1 Tableau des effectifs

Somme de etp Catégorie	Métier	ESMS			Total général
		IME 365	ASE 365	MECS ORGEVAL	
Direction	Chef de service	0,43	0,57		1,00
	Directeur	0,14	0,19	0,00	0,33
Somme Direction		0,57	0,76	0,00	1,33
Administratif	COLLABORATEUR RH	0,13	0,17		0,30
	comptable	0,22	0,29		0,51
	Secrétaire	0,22	0,28		0,50
Somme Administratif		0,57	0,74		1,31
Educatif	AMP/AES INTERNAT	1,29	1,71		3,00
	EDUCATEUR	1,29	1,71	1,00	4,00
	MONITEUR	3,01	3,99	7,00	14,00
	EDUCATEUR				
Somme Educatif		5,59	7,41	8,00	21,00
Assistante sociale	Assistante sociale	0,09	0,11	0,20	0,40
Somme Assistante sociale		0,09	0,11	0,20	0,40
Infirmier	infirmier	0,20		0,50	0,70
Somme Infirmier		0,20		0,50	0,70
Psychologue	Psychologue	0,50		0,40	0,90
Somme Psychologue		0,50		0,40	0,90
Rééducateur	Orthophoniste	0,50		0,25	0,75
	psychomotricien	1,00		0,50	1,50
Somme Rééducateur		1,50		0,75	2,25
Médical	MEDECIN	0,30		0,30	0,60
	PSYCHIATRE				
Somme Médical		0,30		0,30	0,60
Services généraux	Agent entretien	0,13	0,17	0,30	0,60
	maitresse de maison		2,00	1,00	3,00
Somme Services généraux		0,13	2,17	1,30	3,60
Veilleurs	Veilleur		4,00	4,00	8,00
Somme Veilleurs			4,00	4,00	8,00
Total général		9,45	15,19	15,45	40,09

1.1.2 Tableau fonctionnel des services

POSTE	Missions
CADRES HIERARCHIQUES	
DIRECTION	La Direction veille à l'efficacité du projet du service dans le respect de la commande publique et du projet associatif. Elle rend compte de ses actions à la Direction Générale.
Chef de Service	Manage et coordonne le personnel qu'il/elle a sous sa responsabilité. Participe à la conception, à la mise en œuvre et au développement des actions éducatives, sociales, pédagogiques et thérapeutiques des personnes accompagnées. Apporte son soutien dans l'élaboration et la construction du projet de vie du jeune. Dans le cadre du projet du service, il/elle s'assure de la mise en œuvre des projets personnalisés d'accompagnement. Il/elle rend compte régulièrement à la Direction.
ADMINISTRATIF	
Secrétaire	Assiste la direction dans les tâches administratives. Assure l'accueil téléphonique et physique des jeunes et de leurs responsables légaux. Effectue le lien entre les professionnels, la direction et les différents partenaires du service (siège, partenaires, familles, ASE, MDPH, CPAM, etc.).
MEDICAL & PARA-MEDICAL	
Médecin psychiatre	Assure les consultations médicales. Tous les enfants bénéficient d'une consultation, au moins une fois en cours d'année, parallèlement à la surveillance des rééducations et des traitements ordonnés. Le médecin instruit les dossiers et évalue la pertinence de l'admission des jeunes en lien avec le médecin de l'ASE en fonction des besoins repérés. Permet une évaluation régulière et une coordination des soins avec l'équipe et les services médicaux extérieurs. Est un acteur dans les relations avec le jeune, la famille/responsables légaux et partenaires de soins.
IDE	Propose, met en œuvre et participe à la coordination de la démarche de soins (soins somatiques, soins psychiatriques et soins de bien être), nécessaire aux jeunes, en lien avec les décisions du médecin institutionnel et du médecin traitant du jeune. Réalise les soins infirmiers non déléguables. Soutient l'accès et le maintien de la démarche de soins auprès des jeunes. Assure une veille médico-sociale et met à jour le dossier médical, le dossier de liaison d'urgence et les classeurs de surveillance. S'assure de la traçabilité de l'administration des traitements médicamenteux.
Psychomotricien(ne)	Le psychomotricien travaille avec l'enfant afin de l'aider à développer ses compétences dans différents champs : la motricité globale, la motricité fine, les notions spatio-temporelles, la latéralité, le tonus, l'équilibre, la coordination oculomotrice et oculo-manuelle et le schéma corporel. Une attention particulière est portée au traitement sensoriel et aux adaptations. Les séances de psychomotricité peuvent se faire en individuel ou en groupe (de motricité ou sensoriel).
Orthophoniste	Les orthophonistes amènent l'enfant, suivant ses possibilités, à un niveau optimal de communication. Cette communication englobe toutes les fonctions associées à la compréhension et l'expression du langage oral, écrit ou alternatif (par l'image). Les orthophonistes organisent leurs interventions autour de plusieurs axes : - la stimulation de la communication orale et l'accès au langage écrit ; - la mise en place d'une communication alternative lorsque le langage oral n'est pas

	fonctionnel ; - la motricité bucco-faciale, l'articulation, la déglutition.
PSYCHO-EDUCATIF	
Psychologue	Le psychologue est à l'écoute des demandes d'aide et de soutien des jeunes et leurs parents ainsi que des professionnels dans l'exercice de leur fonction. Il accompagne le développement des compétences sociales, comportementales et cognitives des jeunes, propose de la guidance parentale, des entretiens de suivi et soutien aux familles, réalise des évaluations régulières pour mesurer leur évolution et adapter les suivis en conséquence. Les interventions sont sur les lieux de vie du jeune. L'accompagnement peut se faire en individuel ou en groupe
Educateur spécialisé	Élabore et met en œuvre le PPA des jeunes. Encadre et accompagne les enfants au quotidien dans les actes de la vie quotidienne (hygiène, alimentation, déplacements). Anime des activités éducatives, ludiques et socio culturelles favorisant le développement personnel et social des jeunes. Adapte ses interventions éducatives en fonction des besoins individuels et des capacités des jeunes en respectant leur rythme et leurs préférences. Propose et élabore des projets d'Activités et leur planification. Est capable de gérer des situations imprévues ou complexes avec calme et professionnalisme.
Moniteur Educateur	Encadre et accompagne les enfants dans les actes de la vie quotidienne (toilette, habillage, repas, déplacements) au sein de la MECS. Organise et anime des activités éducatives, ludiques et socio culturelles adaptées aux besoins et capacités des jeunes. Participe à l'élaboration et à la mise en œuvre des PPA en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire. Assure un suivi individualisé des enfants en veillant à leur bien-être physique et psychologique. Propose des projets d'Activités et leur planification. Contribue à la dynamique de l'établissement en participant à l'organisation des événements et des sorties éducatives.
AMP/AES	Accompagne les enfants dans les actes de la vie quotidienne (toilette, habillage, repas, déplacements). Encourage et développe l'autonomie des enfants en les impliquant dans les activités quotidiennes. Proposé et animé des activités éducatives, ludiques et socio culturelles adaptées aux besoins des enfants. Assure un environnement sécurisant et bienveillant, favorisant le développement personnel et social des jeunes. Veille à la sécurité physique et affective des enfants en respectant les protocoles de l'établissement. Applique les règles d'hygiène et de prévention des risques dans toutes les activités et interventions.
MDM	Assure la propreté et l'hygiène des locaux dans leur globalité. Participe à la préparation des repas en tenant compte des régimes alimentaires spécifiques des enfants et aux règles d'hygiène. Veille au bon déroulement des repas en termes d'hygiène et de convivialité. Gère les stocks de produits d'entretien, de nourriture et de matériel nécessaire à la vie quotidienne. Accompagne les enfants dans les actes de la vie quotidienne (toilettes, habillage, repas), en respectant leur rythme et leurs besoins spécifiques. Encourage les enfants à participer aux tâches ménagères pour favoriser leur autonomie. Crée un climat familial et rassurant pour les enfants, en leur offrant un cadre structuré et bienveillant.
VEILLEURS DE NUIT	Assure la surveillance nocturne des enfants, garantit leur sécurité et leur bien-être. Veille à ce que les enfants dorment dans de bonnes conditions et intervient en cas de besoin (réveil nocturne, besoin particulier). Surveille les locaux et signale toute anomalie ou situation inhabituelle. Offre une présence rassurante et bienveillante pour les enfants durant la nuit. Assure une bonne communication avec l'équipe de jour par la transmission d'informations pertinentes (cahier de liaison, rapport de nuit). Applique les protocoles en cas d'urgence médicale ou autre situation critique.
SOCIAL	

Assistant de service social	Evalue la situation sociale de l'enfant et de sa famille en lien avec l'ASE et contribue à l'évaluation des besoins au travers d'entretiens physiques, téléphoniques et de visites à domicile. Participe à l'organisation des séjours de vacances des jeunes. Informe et aide dans les démarches sur les droits concernant le handicap (AEEH ¹ , PCH ² , aménagements, sécurité sociale...) afin de faciliter l'obtention des aides et ou les demandes d'orientation. Accompagne le jeune et les responsables légaux dans la visite d'établissements médicosociaux.
-----------------------------	---

1.1.3 Modalités de fonctionnement de l'organisation

La volonté de la direction de faire participer l'ensemble de l'équipe aux divers processus décisionnels qu'implique l'action que nous menons conduit à organiser différents types de réunions. Comme les professionnels en présence, les objectifs de ces espaces d'expression varient selon qu'il s'agit de transmettre des informations, d'établir des programmes, de faire émerger des idées et / ou de mobiliser des énergies autour de projets communs.

1.2 Gestion des ressources humaines

1.2.1 Recrutement accueil et intégration des nouveaux salariés

1.2.1.1 Politique associative

La politique de ressources humaines s'appuie sur les valeurs de l'Association et s'articule autour de quatre axes prioritaires : l'intégration des nouveaux salariés, la formation professionnelle, la qualité de vie au travail ainsi que la santé et la sécurité au travail.

- L'intégration des nouveaux salariés : trois ou quatre sessions des nouveaux embauchés sont organisées annuellement afin de permettre à ceux-ci d'en apprendre plus sur les valeurs, les enjeux et les projets de l'Association, d'être informés des différents financeurs et métiers présents. Cette journée de rencontre animée par la Directrice des ressources humaines est un moment d'échange et de partage des pratiques professionnelles qui permet aux salariés de mieux connaître l'Association et ses valeurs.
- La formation professionnelle : l'Association s'engage notamment à travers un plan de formation ambitieux, à accompagner les salariés dans le développement de leurs compétences. L'Association poursuit ainsi deux objectifs : mieux répondre à l'évolution des besoins des publics accueillis et maintenir l'employabilité tout au long de la vie professionnelle des salariés.
- La qualité de vie au travail : maintenir les conditions et un environnement de travail respectueux des salariés est propice à délivrer un travail de qualité auprès des personnes accompagnées et contribue à garantir la bientraitance. Cette interdépendance guide l'action des ressources humaines dans ce domaine.
- La santé et la sécurité au travail : garantir la santé et la sécurité au travail des salariés est un des objectifs prioritaires. Il s'inscrit dans une démarche de prévention des risques physiques et psychosociaux. L'Association agit dans ce domaine au quotidien et à tous les échelons hiérarchiques.

1.2.1.2 Politique de la MECS

Les étapes du recrutement prévoient une visite de la MECS, la remise des documents essentiels que sont le projet d'établissement, le livret d'accueil, le règlement de fonctionnement, remis par les Direction ou chef de service.

¹ AEEH : Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé

² PCH : Prestation de Compensation du Handicap

Sauf pour ce qui concerne l'ouverture de la MECS, les nouveaux salariés sont intégrés dans l'établissement de façon progressive : ils reçoivent toute l'information nécessaire à une prise de fonction dans de bonnes conditions et sont présentés à l'ensemble de l'équipe.

En cas de remplacement, la personne recrutée est toujours présentée aux enfants et membres de l'équipe avant de débiter le remplacement. Si cela est possible, un doublon est organisé sur un temps.

La formation est un facteur important de réussite pour les accompagnements. Une formation collective spécifique pour l'équipe nouvellement recrutée est prévue à l'ouverture du service. Cette formation aura lieu dès que le nombre de salariés sera d'au moins la moitié de l'effectif total. Cette formation sera mutualisée avec celles déjà programmées et mises en œuvre pour les professionnels de l'Association dans le cadre du Plan de formation annuel consolidé.

A l'embauche d'un nouveau salarié, sera organisée une semaine de formation théorique sur l'autisme et une semaine de formation pratique, ce qui représente un montant de 2 000 € par personne embauchée. A cette formation s'ajoute la mise en œuvre d'un tutorat pendant un mois auprès d'un professionnel expérimenté pour assurer la connaissance sur le terrain des jeunes, des procédures et protocoles mis en place.

Ce dispositif de formation est d'autant plus indispensable qu'il est de la responsabilité de l'employeur de former tout nouveau salarié pour prévenir les accidents de travail et les risques psycho-sociaux.

La formation continue en cours de l'emploi participe à cette dynamique de formation des professionnels. Un montant annuel est prévu afin de permettre à chaque salarié de :

- Assurer l'actualisation des connaissances sur l'autisme et l'approfondissement des méthodes (teacch, PECS, ABA ...)
- Bénéficier de séances de groupe d'analyse de la pratique professionnelle (GAPP) avec un prestataire extérieur compétent en autisme comme dans tous les ESMS gérés par l'APAJH Yvelines.

1.2.2 Gestion des compétences

La formation professionnelle est un des leviers pour accompagner le salarié à développer ses compétences, avec l'objectif de répondre au mieux à l'évolution des besoins des publics accueillis et de maintenir l'employabilité tout au long de la vie professionnelle. Le plan de formation annuel met tous les ans en évidence des axes de formation prioritaires. Il permet aux professionnels d'aborder plus sereinement les évolutions en tenant compte des souhaits et attentes des personnes en situation de handicap corrélés aux besoins des professionnels.

1.2.3 Dialogue social

Les délégués syndicaux d'entreprise sont rencontrés par la Direction générale et des ressources humaines, notamment pour les Négociations Annuelles Obligatoires (NAO). Les réunions de Comité Social et Économique ont lieu tous les mois et celles du CSSCT sont programmées annuellement.

Si le CSE et ses différents organes sont gérés au niveau associatif par la direction générale et la direction des ressources humaines, la Direction de la MECS est en charge d'assurer la transmission des différents éléments qui émanent de ces instances au sein de la structure. La Direction est chargée de programmer des rencontres mensuelles avec les Représentants de Proximité (RP).

L'accord relatif au droit d'expression des salariés est appliqué au sein de la MECS via l'organisation annuelle de deux réunions d'une durée de 3 heures ou de trois réunions de 2 heures.

2. LA DEMARCHE QUALITE ET SECURITE

2.1 Politique d'amélioration continue de l'Association

La démarche d'amélioration continue de la qualité du service rendu aux personnes et la gestion des risques au sein des établissements et services gérés, est prise en compte par l'APAJH Yvelines de manière de plus en plus professionnalisée et spécifique.

Suite à la crise sanitaire de la COVID-19, l'Association a fait le choix de mettre en place une Direction Qualité et Prévention au sein du Siège. Ce choix se confirme également par le décret réformant l'évaluation des établissements et services médico-sociaux. En effet, l'uniformisation des 157 critères au plan national, demande une politique d'amélioration continue de la qualité et une prévention des risques accrues et faisant l'objet d'une conduite associative avec un soutien et un suivi par la Direction qualité et Prévention.

2.2 Politique d'amélioration continue de l'établissement

Cette politique s'articule autour de différents dispositifs et outils dont :

- Le Référentiel Qualité et son plan d'actions.
- Les enquêtes de satisfaction.
- Les formations transverses à l'Association, les colloques, les Analyses de Pratiques Professionnelles ou encore, les séminaires associatifs de cadres.
- La veille réglementaire et documentaire
- Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la HAS

Un comité de pilotage est constitué et piloté par la Direction en qualité de référent qualité. Il est composé des chefs de service de la MECS, d'un psychologue, d'un personnel éducatif et de l'assistante de service social. Il est complété en fonction des thématiques traitées, par d'autres professionnels.

Le travail du comité consiste à mettre en œuvre la politique d'amélioration continue en renseignant le référentiel qualité et en suivant l'application du plan d'amélioration continue. Cette démarche s'appuie sur les temps de réunions qualité programmées et reprise sur les temps des réunions institutionnelles pour partager et compléter les actions menées ou à mener.

Les enfants sont impliqués dans la démarche qualité de la MECS dans les groupes mis en place et par la participation aux réunions du CVS.

2.3 La sécurité des biens et des personnes et la gestion des risques

La sécurité des biens et des personnes et la gestion des risques, tant pour les personnes accueillies que pour les professionnels, est une préoccupation permanente à la MECS par :

- L'actualisation au moins annuelle du DUERP incluant la prévention des risques psychosociaux.
- Le plan bleu et une fiche sécurité référençant les risques et précisant les actions à mener.
- Les formations des professionnels aux gestes de premiers secours.
- Les formations des professionnels à la sécurité incendie, à la manipulation des extincteurs et à l'évacuation des locaux des enfants et professionnels y compris la nuit.
- Le règlement intérieur d'entreprise et le règlement de fonctionnement de la MECS.
- La direction rappelle et sensibilise les enfants sur la gestion des risques, leur sécurité et leur bien-être.
- Un registre de sécurité situé dans le bureau du chef de service est disponible et permet le suivi et la maintenance des installations.

- Des visites annuelles sont organisées pour le contrôle des installations électriques, blocs de secours, alarmes incendie, ascenseurs, extincteurs, distribution d'eau, climatisation.
- Tous les véhicules ont un contrat d'entretien et un carnet de suivi.
- L'ouverture du portail via un interphone permet de contrôler les entrées/ sorties de toutes les personnes.

2.4 La politique de prévention et de gestion des risques de maltraitance

L'APAJH Yvelines est engagée dans une démarche active de prévention de la maltraitance avec :

- La charte associative de bientraitance qui constitue des repères pour les équipes.
- L'instance de réflexion autour de ce thème à laquelle participent la directrice Qualité et prévention, la direction générale, des usagers, des administrateurs, des cadres de direction et des professionnels du CSE.
- La mise en place d'analyses de pratiques professionnelles dans toutes les structures.
- La mise en œuvre d'une politique de formation ambitieuse pour les professionnels.
- La mise en place d'un registre de dépôt des suggestions, plaintes et réclamations dans chaque structure.
- La procédure associative du traitement des signalements d'évènements indésirables connue par tous les professionnels, est mise en œuvre au sein de la structure ;
- La procédure du lanceur d'alerte
- L'engagement de mettre en œuvre les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (éditées par la HAS) relatives à la promotion de la bientraitance envers les usagers et à la prévention et la lutte contre la maltraitance.
- Tous les numéros de signalement sont affichés dans toutes les structures et indiqués dans les outils de la Loi 2022-2.

2.5 La démarche de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) de l'Association.

Le secteur de l'autonomie représente autour de 5% de l'emploi en France. Il est présent dans le quotidien de nombreux citoyens et concerne toutes les générations. Il apporte des services, consomme des biens et aliments, produit des déchets, mobilise des transports, construit, chauffe et refroidit des locaux. Il joue donc comme d'autres secteurs, un rôle dans la dégradation du climat et de la biodiversité. Ainsi, s'il ne réagit pas rapidement, le secteur de l'autonomie pourrait paradoxalement contribuer à la dégradation de la santé de la population qu'il a pourtant pour mission d'accompagner.

L'APAJH Yvelines nourrit l'ambition de devenir un levier d'actions et de transformation sociale face aux défis de notre temps : produire durablement, consommer autrement, mieux manger, être bien logés, bien vieillir, favoriser l'insertion et l'inclusion sociales, etc... Autant de finalités relevant de l'intérêt général, faisant écho aux valeurs qui nous animent en tant qu'acteur participant à la santé des personnes accompagnées.

L'année 2024 a permis à tous les cadres de réfléchir à cette démarche RSE et à établir des objectifs d'amélioration et des indicateurs à la fois ambitieux, atteignables et faisant des personnes accompagnées, des citoyens de la Planète à part entière.

2.6 La démarche de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) de la MECS.

La démarche RSE de la MECS se concentre sur l'amélioration continue de ses pratiques environnementales, sociales et économiques. Elle vise à intégrer des actions concrètes pour réduire l'empreinte écologique, promouvoir l'inclusion sociale des jeunes et assurer une gestion éthique et transparente. Cette démarche inclut la mise en place de projets durables, la sensibilisation des jeunes et des professionnels, ainsi que la collaboration avec des partenaires locaux pour renforcer l'impact positif sur la vie quotidienne de la MECS avec toutes les parties prenantes

3. LES FONCTIONS LOGISTIQUES

3.1 La MECS La Maison des Lauris à Morainvilliers

Durant les deux années de constructions de l'internat à Sartrouville, la MECS est organisée dans deux grosses maisons situées sur le même terrain et à la même adresse à MORAINVILLIERS. Chaque maison de 160 m2 est organisée de la manière suivante :

Rez-de-chaussée : 70m2

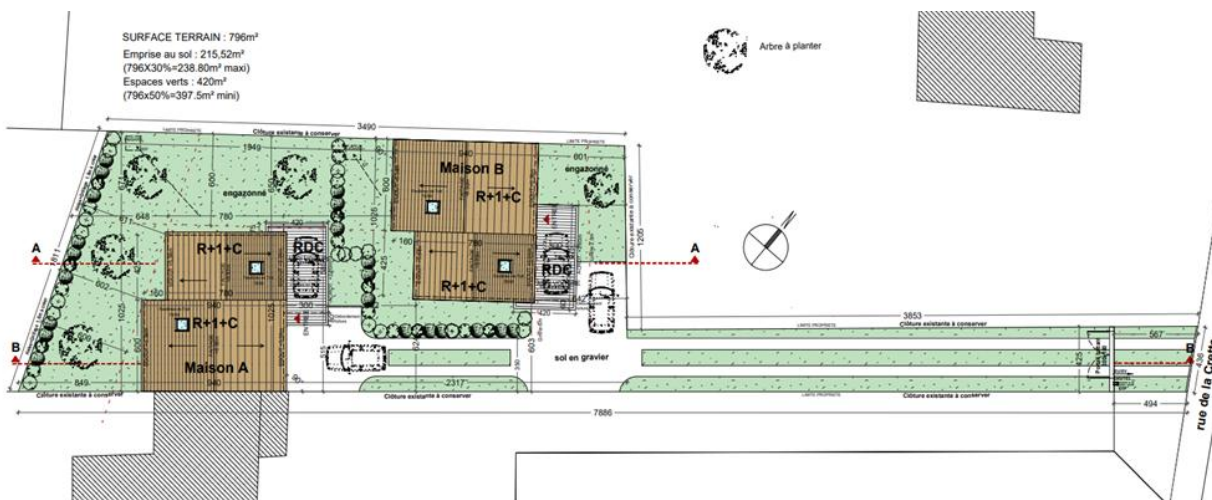
- 1 séjour de 27m2
- 1 salle à manger de 16m2
- 1 cuisine de 7.35m2
- 1 bureau chef de service dans la maison A et personnel éducatif 10.28m2 dans la maison B.
- 1 buanderie/chaufferie de 2.64m2
- 1 WC

R+1: 68.28m2

- 4 chambres de 11m2
- 2 salles de bain de 6.20m2
- 1 WC
- 1 dressing de 6.03m2

R+2 : 21.30m2

- 1 salle cocooning de 10.30m2
- 1 chambre de 2 enfants de 11m2



3.2 La MECS La Maison des Lauris à ORGEVAL

a. La MECS La Maison des Lauris à Orgeval

Le site d'Orgeval comprend trois maisons accueillant 12 autres enfants en situation de handicap, âgés de 5 à 20 ans.

Maison 1 : 145.18m²

- Rez-de-chaussée : 86,78m²
 - 1 séjour/Salle à manger de 48,35m²
 - 1 cuisine de 10.30m²
 - 1 bureau personnel éducatif 14,40m²
 - 1 salle de rangement :7.22m²
 - 1 WC

- R+1 : 58.40m²
 - Chambre 1 :19.18m²
 - Chambre 2 : 12.11 m²
 - Chambre 3 : 9,53m²
 - Salle de bain : 4,61m²
 - Salle d'eau : 3.60m²
 - WC
 - Pallier : 7,42m²

Maison 2 : 156.88 m²

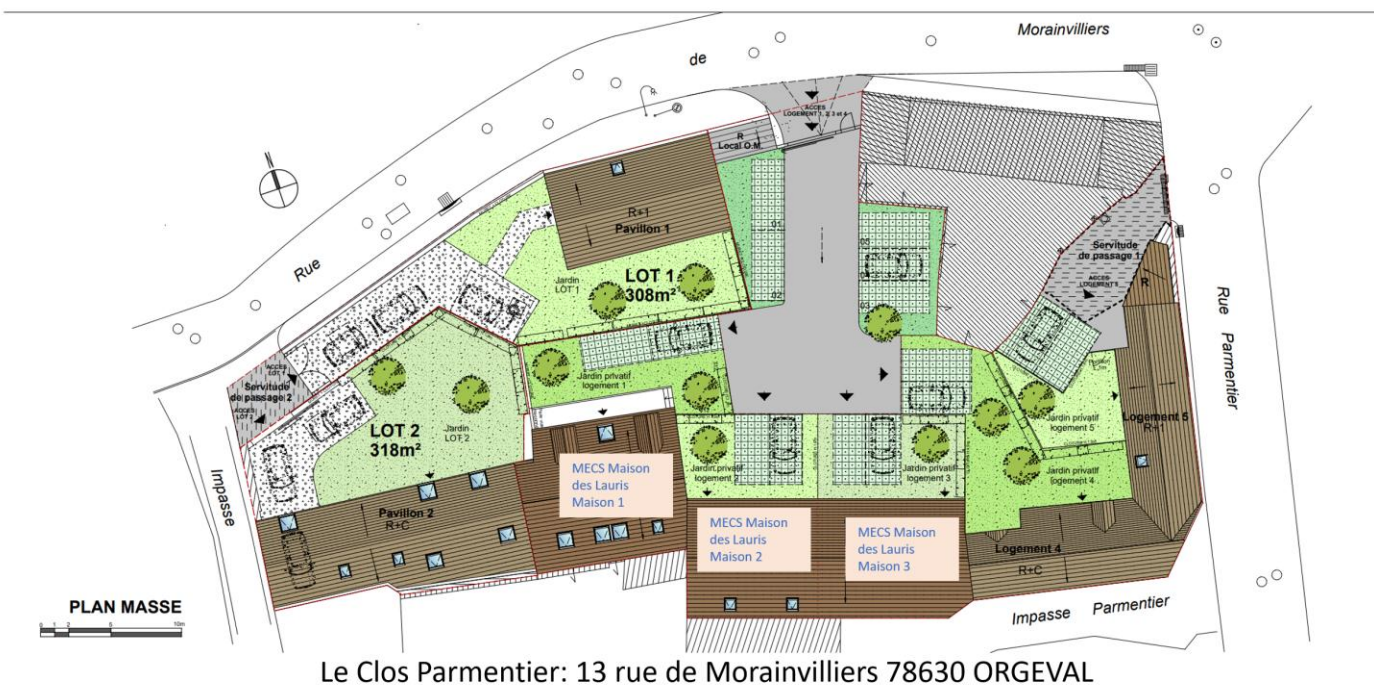
- Rez-de-chaussée : 56,06m²
 - 1 séjour/Salle à manger/Cuisine de 37,71m²
 - 1 bureau Chef de service 9,85m²
 - 1 salle de rangement :4,27m²
 - 1 WC

- R+1 : 60,08 m²
 - Chambre 1 : 13.53m²
 - Chambre 2 : 12.09 m²
 - Chambre 3 : 12,43m²
 - Salle de bain : 6,11m²
 - Salle d'eau : 4.13m²
 - Dressing : 3,96m²
 - WC
 - Pallier : 3,95m²

Maison 3 : 176.50 m²

- Rez-de-chaussée : 66,48m²
 - 1 séjour/Salle à manger/Cuisine de 46,38m²
 - 1 Chambre : 9.76m²
 - Salle de bain PMR : 10,31m²

- R+1 : 70,02 m²
 - Chambre 2 : 15,37m²
 - Chambre 3 : 11,83m²
 - Chambre 4 : 12,42m²
 - Salle de rangement maitresses de maison : 10,02m²
 - Salle de bain 1 : 4,35m²
 - Salle de bain 2 : 4,35m²
 - WC



4- LA GESTION DES DONNEES DES PERSONNES ACCOMPAGNEES

Conformément à la loi 2002-2, un dossier unique de l'usager est mis en place au sein de la MECS. Les données recueillies sont confidentielles et mises dans un dossier unique informatisé (logiciel MEDIMATEAM). Les informations médicales sont dans une partie du DUI accessible par le médecin et l'infirmière. Les dossiers sont archivés et conservés dans le logiciel selon la procédure associative relative à la gestion et conservation des données personnelles, en accord avec le Délégué à la Protection des Données.

Tous les professionnels sont soumis contractuellement au secret partagé. Sur accord écrit des responsables légaux, les PPA peuvent être communiqués à des partenaires (ESMS, sanitaires, Centres de rééducation, etc...) dans le cadre de séjour de répit ou de réorientation, ceci afin de poursuivre l'accompagnement du jeune dans les meilleures conditions.

5ème Partie :

PERSPECTIVES À 5 ANS

Le projet d'établissement rédigé en août 2024, nécessite une relecture et des adaptations qui ne pourront être réalisées qu'après une année de fonctionnement. Cette révision du projet d'établissement sera collaborative avec toutes les parties prenantes de la MECS et visera à mieux anticiper l'installation du service dans les nouveaux locaux à Sartrouville. Durant les deux années d'installation à MORAINVILLIERS, les professionnels prendront le soin de penser le transfert de locaux des 12 jeunes vers un environnement plus collectif avec un internat structuré en deux unités de vie distinctes, proposant des espaces et des temps partagés.

Quant à la MECS d'Orgeval, qui constituera un lieu d'accueil pérenne, l'objectif est d'y développer un accompagnement éducatif structurant en journée, tout en favorisant l'autonomie et la continuité de l'accompagnement jour et nuit. L'objectif prioritaire pour ces 8 enfants et jeunes est de permettre la mise en œuvre de leur notification d'orientation de la MDPH. Pour cela, les professionnels de la MECS travailleront en étroite collaboration dès les admissions, avec le PCPE Trait d'union qui bénéficie de 10 places réservées à des enfants suivis par l'ASE.

Ce fonctionnement en internat, pensé autour de repères stables, d'un cadre sécurisant et de temps d'apprentissage individualisés, doit permettre aux jeunes de construire progressivement des compétences sociales, relationnelles et pratiques dans un environnement adapté à leurs besoins.

Annexes :

Procédure admission

Procédure de sortie